



Eaux40

SYNDICAT DES EAUX
DU MARSEILLON ET DU TURSAN

Le 03 juillet 2023

Affaire suivie par : Service Abonnés
05 58 44 58 58

Objet : Facture d'eau assainie 2023

Madame, Monsieur,

Votre facture du premier semestre évolue à compter de cette année pour répartir la facturation des volumes d'eau assainie sur vos deux factures annuelles.

Désormais, la facture du mois de juillet comporte l'abonnement du premier semestre (22,50 € HT) auquel vient s'ajouter la facturation de 40 % de votre consommation de l'année passée. Pour tout nouvel abonné sans historique de consommation, la facturation du premier semestre tient compte d'un ratio de 12 m³ par personne.

La facture de fin d'année comprendra l'abonnement du second semestre et le prorata de votre consommation annuelle réelle après relève diminuée des 40 % déjà payés au premier semestre.

Pour rappel, les volumes d'eau assainie facturés par le syndicat sont basés sur les index communiqués par la SATEG qui vous facture l'eau potable.

Une copie de ce courrier vous a peut-être déjà été transmise par courriel. Si ce n'est pas le cas, vous pouvez compléter ou actualiser vos coordonnées personnelles sur notre site internet <https://www.eaux40.fr/collecte-des-informations-abonnes/> ou par courriel. Cette démarche rapide vous permettra de recevoir toute information dans les meilleurs délais.

Le service Abonnés restant disponible pour tout complément d'informations, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président

Signé par : Pascal BEAUMONT
Date : 03/07/2023
Qualité : Président